

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 17 mai 2013

**Département
de la Moselle**

Nombre de conseillers élus : 15

**Arrondissement
de Thionville**

Conseillers en fonction : 14

**Conseillers présents ou
représentés : 12**

Sous la présidence de Monsieur Jean SCHWENCK, maire.

**Présents : MM. Jean SCHWENCK, R. SCHWENCK, HANDRICK, ANDRE,
JUNGER
Mmes WOLSKI, BOCK, NEEF, ORTH**

**Absents excusés: M. HERRMANN qui donne procuration à M. HANDRICK
M. URBINSKI qui donne procuration à Mme WOLSKI
M. LEIDIG qui donne procuration à M. ANDRE**

Absents : MM MERSCH, MULLER

Arrivée de M. JUNGER à 18h48 pour le point 115

114. Gendarmerie - Avenants aux marchés de travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer les avenants aux marchés de travaux suivants :

Avenant N° 2 - Lot N° 1: « Gros-Œuvre »:

- Moins-value de 1 066.99 € HT soit 1 276.12 € TTC (prise des murs béton, non conformes)
- Montant du marché modifié : 708 650.73 € TTC

Avenant N° 2 - Lot N° 6: « Menuiseries intérieures bois »:

- Plus-value de 150.30 € HT soit 179.76 € TTC (fourniture et pose d'un caisson démontable dans le local radio à la demande des services techniques de la gendarmerie)
- Montant du marché modifié : 110 887.90 € TTC

Avenant N° 1 - Lot N° 8: « Sols souples »:

- Plus-value de 6 345.00 € HT soit 7588.62 € TTC (Netbyage des bâtiments suite à la défaillance de QUALISOL)
- Montant du marché modifié : 22 107.34 € TTC

Vote pour : 7

Vote contre : /

Abstention : 4 (M. ANDRE, LEIDIG, HERRMANN, Mme ORTH)

**115. Gendarmerie – Défaillance de l'entreprise QUALISOL – Lot N°9
« Peinture »**

Pour faire suite à la défaillance de l'entreprise QUALISOL sur le lot N°9 « Peinture » (liquidation judiciaire prononcée le 3 avril 2013) et compte tenu de l'urgence de finir les travaux sans délais pour ne pas retarder les autres lots, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'arrêter le montant des prestations effectuées par QUALISOL à 38 978.72 €HT, sur la base du constat de travaux réalisé le 03/04/2013 par la maîtrise d'œuvre.
- de confier à BERTOLANI SAS les travaux de peinture à effectuer dans la brigade de Gendarmerie, pour un montant de 14 721.68 €HT soit 17 607.13 €TTC
- de confier à RENO'VE les travaux de peinture restant à effectuer dans les pavillons, pour un montant de 6 000.00 €HT soit 7 176.00 €TTC

Vote pour : 7

Vote contre : /

Abstention : 5 (M. ANDRE, LEIDIG, HERRMANN, JUNGER, Mme ORTH)

116. Prolongation du CAE de l'agent d'accueil polyvalent pour le camping et la mairie de Rettel dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prolonger pour un an, le contrat CAE de Mlle AZEFOUNI, selon les critères ci-dessous, tout en restant dans le cadre du dispositif CAE

Le conseil municipal,

- PRECISE que le poste sera un poste d'agent d'accueil polyvalent Mairie/Camping
- DECIDE que la durée de travail est fixée à 35 heures par semaine, du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches et signer tout document nécessaire avec le salarié et la Mission Locale du Nord Mosellan pour ce recrutement.
- PRECISE que la commune de Rettel bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec la Mission Locale du Nord Mosellan, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales à hauteur de 70 % sur les 20 premières heures du contrat.

Vote pour : 12

Vote contre : /

Abstention : /

Pour copie conforme
A Rettel le 21 mai 2013
Le Maire